

FelixWood®

GARANTIE LIMITÉE

CETTE GARANTIE LIMITÉE ("LA GARANTIE LIMITÉE") EST DÉLIVRÉE ET ACCORDÉE PAR FELIX DISTRIBUTION. ELLE SE LIMITE POUR LES TERRASSES À UN USAGE PIETONNIER EN EXTERIEUR.

VEUILLEZ LIRE LA PRÉSENTE GARANTIE AVEC ATTENTION AVANT D'ACHETER, D'UTILISER OU D'INSTALLER VOTRE PRODUIT FELIXWOOD®. LA GARANTIE LIMITÉE DÉFINIT LA SEULE ET UNIQUE GARANTIE ASSURÉE PAR FELIX DISTRIBUTION À UN CLIENT OU À UN UTILISATEUR DE SES PRODUITS, SAUF DANS LE CAS OÙ UNE AUTRE GARANTIE EST ASSURÉE PAR FELIX DISTRIBUTION SUR DES PRODUITS SPÉCIFIQUES.

LA GARANTIE LIMITÉE DÉFINIT LA TOTALITÉ DE L'ÉTENDUE DE LA GARANTIE ET DE LA RESPONSABILITÉ DE FELIX DISTRIBUTION. L'ACHAT ET/OU L'UTILISATION D'UN PRODUIT FELIXWOOD® VAUT ACCORD DE L'ACQUÉREUR ET/OU DE L'UTILISATEUR SUR LES CONDITIONS DE CETTE GARANTIE.

1 - LA GARANTIE LIMITÉE

FELIX DISTRIBUTION garantit à l'acquéreur des produits FELIXWOOD® indiqués ci-dessous que, pour la période spécifiée de garantie, ces produits dans des conditions de service normal et d'installation conformes aux instructions d'installation et d'utilisation de FELIX DISTRIBUTION, ne subiront pas de délaminage, de pourrissement ou de dommage structurel provoqué par la moisissure, l'attaques d'insectes xylophages et de termites. Au titre de la Garantie limitée, l'"Acquéreur" désigne l'individu ou les individus qui sont les propriétaires du bien immobilier sur lequel le produit FELIXWOOD® est installé.

- Le terme de la Garantie limitée ("Période de garantie") pour les produits ci-dessous commence à partir de la date d'achat, sous réserve que l'Acquéreur reste propriétaire du bien immobilier sur lequel le produit FELIXWOOD® a été installé.

GARANTIE LIMITÉE À 25 ANS

La durée de la présente Garantie limitée ("Période de garantie") pour les produits FELIXWOOD® indiqués ci-dessous est de vingt-cinq (25) ans à compter de la date d'achat initiale sous réserve que l'Acheteur soit le propriétaire du terrain sur lequel le produit FELIXWOOD® a été installé.

- Terrasses : lames MELODY / Lames SAMBA
- Bardage : Lames SYMPHONY

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE

- Variations dimensionnelles : Le thermo bambou FELIXWOOD® est un matériau hygroscopique. Il réagit aux variations d'humidité de l'atmosphère en séchant ou en absorbant des molécules d'eau. Cela peut engendrer de légères variations dimensionnelles, un tuilage ou autres déformations. Ces phénomènes sont normaux et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.
- Changement d'apparence : Comme pour les autres matériaux ligno-cellulosiques, les produits en bambou FELIXWOOD® sont sensibles aux Ultra-violets (UV). Leur action à la surface du matériau amène inévitablement un changement de couleur et d'aspect. Si l'entretien régulier conformément aux préconisations peut retarder le phénomène, ce motif ne peut donner lieu à une réclamation.
- Modification de l'état de surface : Le séchage et les changements d'humidité brutaux occasionnent des contraintes importantes dans la matière et peuvent provoquer l'apparition de fissures et gerces à la surface et en bout des produits FELIXWOOD®. Ce phénomène naturel ne peut faire l'objet d'une réclamation. Il en est de même pour les échardes qui ont la même origine ou qui sont issues de frottements à la surface des produits FELIXWOOD®.
- FELIX DISTRIBUTION n'est pas responsable et ne garantit pas, pas plus qu'aucune garantie expresse ou implicite ne sera réputée couvrir, les conditions liées, en tout ou partie, à :
 - un non-respect des règles de construction applicables, mais sans s'y limiter, lorsqu'un support structurel, une fixation, une ventilation ou un espacement est inadapté,
 - une utilisation anormale des produits FELIXWOOD® ou une application non recommandée ou non autorisée par les instructions d'installation de FELIX DISTRIBUTION, les lois applicables ou les règles de construction,
 - un déplacement, une déformation, un effondrement ou un tassement du sol/mur ou de la structure support sur laquelle sont installés les produits FELIXWOOD®,
 - un cas de force majeure (notamment, mais sans s'y limiter, une inondation, un ouragan, une tornade, le vent, un séisme, la foudre, la grêle, etc.),
 - un ternissement, l'apparition de points ou de taches provoqués en tout ou partie par les moisissures, une prolifération fongique, des matériaux organiques, des oxydes ou des particules métalliques (notamment, mais sans s'y limiter, en cas de corrosion des clips de fixation), la poussière, d'autres polluants atmosphériques ou environnementaux, des substances étrangères comme la graisse ou l'huile, des produits chimiques (incluant, mais sans s'y limiter, ceux que l'on trouve dans les nettoyants) ou une altération normale (pour rappel, l'efflorescence naturelle, l'exposition aux rayons du soleil ou les conditions climatiques et atmosphériques provoquent progressivement sur toute surface colorée un ternissement, un écaillage, un effritement, ou l'accumulation de saletés ou de taches),
 - des dommages résultant d'un accident, d'un incendie ou d'une exposition à des sources de chaleur, comme les appareils de cuisson ou les surfaces rétro-réfléchissantes,
 - un changement climatique, des conditions de l'environnement ou toute cause hors du contrôle de FELIX DISTRIBUTION,

- une manipulation, un entretien ou un stockage incorrects, ou une mauvaise utilisation ou une négligence sur les produits FELIXWOOD® dont serait responsable l'Acquéreur ou toute autre partie,
 - l'usure normale,
 - des impacts d'objets,
 - l'utilisation de clips de fixation ou vis non fournies ou non approuvées par FELIX DISTRIBUTION.
- Toutes les garanties sont totalement annulées en présence de l'une des situations suivantes :
- L'incapacité à installer et entretenir les produits FELIXWOOD® conformément aux instructions d'installation et d'entretien de FELIX DISTRIBUTION, disponibles sur le site www.felixwood.com et aux conditions indiquées ci-dessous annule l'ensemble des garanties.
 - L'utilisation de composés abrasifs au pH acide ou basique, de solvants forts, de pièces métalliques oxydées, de béton ou de produits de maçonnerie, de minéraux poreux ou contenant de l'eau, ou de tout autre accessoire inadapté aux terrasses résidentielles, endommagera les produits FELIXWOOD® et annulera la totalité des garanties.
 - Le contact direct ou indirect des produits FELIXWOOD® avec des sources de chaleur extrêmes (plus de 100°C) annulera la totalité des garanties.
 - Les instructions d'installation de FELIX DISTRIBUTION sont disponibles auprès de votre distributeur FELIX DISTRIBUTION ou de votre installateur auprès de FELIX DISTRIBUTION sur le site www.felixwood.com.
- En cas de défaut sur l'un des produits FELIXWOOD® décrits ci-dessus au cours de la Période de garantie applicable précédemment indiquée, si ce produit a été installé, utilisé et entretenu conformément à la notice d'installation, FELIX DISTRIBUTION remplacera l'élément non conforme selon les modalités précisées dans le paragraphe 2 (procédure de réclamation)
- La Garantie limitée définie dans la présente est la seule garantie (qu'elle soit écrite ou orale, expresse ou implicite) que FELIX DISTRIBUTION accorde pour les produits FELIXWOOD® décrits ci-dessus. La Garantie limitée est soumise aux conditions indiquées dans la présente, et nul (notamment tout distributeur, installateur, revendeur, agent ou employé de FELIX DISTRIBUTION) n'est autorisé à modifier, étendre ou compléter cette garantie limitée. FELIX DISTRIBUTION ne fait aucune autre proposition ou garantie sur l'un de ses produits. Nul n'est autorisé à faire une proposition ou une garantie au nom de FELIX DISTRIBUTION, et FELIX DISTRIBUTION ne sera en aucune manière responsable d'une proposition, d'une garantie ou d'une condition relative à des produits FELIXWOOD®, autres que celles expressément définies dans la Garantie limitée.

CETTE GARANTIE LIMITÉE CONSTITUE LA SEULE ET ENTIÈRE GARANTIE ET OBLIGATION DE FELIX DISTRIBUTION RELATIVEMENT À SES PRODUITS. FELIX DISTRIBUTION REJETTE ET EXCLUT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, NOTAMMENT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE QUALITÉ, D'ÉTAT, DE CONFORMITÉ OU DE PERFORMANCE. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, NOTAMMENT DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN BESOIN PARTICULIER, QUI NE SONT PAS REJETÉES SONT LIMITÉES AU DÉLAI DE PRESCRIPTION APPLICABLE, ET NE PEUVENT EN AUCUN CAS S'ÉTENDRE AU-DELÀ DE LA PÉRIODE DE GARANTIE APPLICABLE. FELIX DISTRIBUTION EXCLUT ET NE PAIE PAS LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET/OU CONSÉCUTIFS. FELIX DISTRIBUTION NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES DOMMAGES (QUELLE QUE SOIT LEUR NATURE) QUI DÉPASSENT LE PRIX D'ACHAT RÉEL DU PRODUIT DÉFECTUEUX, APRÈS AJUSTEMENT SELON LE BARÈME DE GARANTIE PROPORTIONNELLE FOURNI CI-APRÈS.

2 – PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

2.1 - Pour pouvoir effectuer une réclamation en garantie contre FELIX DISTRIBUTION, l'Acquéreur doit envoyer à FELIX DISTRIBUTION une copie de la preuve d'origine d'achat, ainsi que des photos ou d'autres justificatifs sur le produit défectueux ou non conforme de FELIX DISTRIBUTION. Toutes les réclamations en garantie doivent être envoyées à l'adresse indiquée dans la section 2.2 ci-dessous. La preuve d'origine d'achat de l'Acquéreur doit provenir d'un distributeur autorisé de produits FELIXWOOD®. La preuve d'achat doit également (1) indiquer la date d'achat d'origine et (2) justifier qu'une quantité suffisante de produits FELIXWOOD® a été achetée pour remplacer le nombre de mètres linéaires considérés comme endommagés. Toutes les réclamations en garantie doivent être reçues par FELIX DISTRIBUTION pendant la Période de garantie et en aucun cas au-delà de trente (30) jours après la découverte d'une non-conformité ou d'un défaut éventuel sur le produit FELIXWOOD®.

2.2 - Toutes les réclamations en garantie doivent être envoyées à l'adresse suivante :

FELIX DISTRIBUTION
 2 rue de la Carnoy
 F-59130 LAMBERSART
 Email : contact@felixdistribution.fr

3 – CONDITIONS GÉNÉRALES, EXCLUSIONS ET LIMITATIONS

3.1 - Le seul recours de l'Acquéreur et la seule responsabilité de FELIX DISTRIBUTION vis-à-vis de l'Acquéreur pour (i) toute réclamation liée aux produits FELIXWOOD®, (ii) toute réclamation liée à la commercialisation, l'achat, l'installation, l'utilisation, le stockage, la possession ou l'entretien des produits FELIXWOOD® (que cette réclamation soit effectuée en vertu d'un contrat, d'une garantie, d'une responsabilité délictuelle, d'une négligence grossière, d'une négligence, d'une responsabilité stricte, de lois ou de règlements, ou autres) ou (iii) toute réclamation consécutive au non-respect de la performance des produits FELIXWOOD® garantie ci-dessus, sera le remplacement du produit FELIXWOOD® défectueux par FELIX DISTRIBUTION. FELIX DISTRIBUTION ne sera pas responsable des coûts associés à l'installation du produit FELIXWOOD® de substitution ou à l'élimination du produit FELIXWOOD® défectueux.

3,2 - L'obligation de FELIX DISTRIBUTION de remplacer les produits sera limitée soit à la quantité (en mètres linéaires) de produits défectueux selon la liste du Barème de garantie limité au prorata contenue dans la présente, soit au nombre de clips de fixation FIBERDECK® défectueux. L'obligation de remplacement de FELIX DISTRIBUTION implique de fournir des produits aussi proches que possible de l'installation d'origine en termes de couleur et qualité, à la seule discrétion de FELIX DISTRIBUTION. L'Acquéreur reconnaît que FELIX DISTRIBUTION ne garantit pas une concordance parfaite, les couleurs et la fabrication pouvant évoluer. À sa seule et absolue discrétion, FELIX DISTRIBUTION peut, au lieu de remplacer le produit défectueux, choisir de rembourser le pourcentage du prix d'achat d'origine précisé sous Remise en état dans le Barème de garantie proportionnelle.

Garantie limitée au prorata

Remboursement	Année de la demande
100 %	0 à 10 ans
70 %	11 à 13 ans
50 %	14 à 16 ans
30 %	17 à 19 ans
20 %	20 à 22 ans
10 %	23 à 25 ans

- La Garantie limitée ne couvre pas, et FELIX DISTRIBUTION ne pourra en être tenue responsable, les coûts d'installation, d'enlèvement ou de réinstallation de l'Acquéreur.

LITIGES

Tous les litiges pouvant survenir entre les parties concernant le présent contrat, sa validité, son interprétation, son exécution ou sa réalisation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE.